

Image not found or type unknown



Jurisprudence en droit social/du travail : l'employeur doit-il réintégrer le salarié protégé soupçonné de harcèlement sexuel ?

Commentaire d'arrêt publié le 11/02/2025, vu 204 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Jurisprudence en droit social/du travail : l'employeur doit-il réintégrer le salarié protégé soupçonné de harcèlement sexuel ?

Même si la demande de réintégration du salarié protégé dont le contrat de travail a été irrégulièrement rompu s'impose en principe à l'employeur, les juges du fond doivent rechercher si le refus de ce dernier de réintégrer l'intéressé ne résulte pas de son obligation de sécurité en lien avec un risque de harcèlement sexuel.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.efl.fr/actualite/actu_f4d55311c-f165-41c5-afe2-aaf3aff93445